

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu****République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 26/09/2024 . Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15;

Exclus : 0

Excusé :

Date de la convocation : 17/09/2024 Date d'affichage : 18/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre 2024, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

**Etaient présents** : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Y AUBERT BRUN - N CHARREL – C CIVEYRAC - P COLMACHE - Y COMUNELLO – P GOUY - C MOULIN - M RIVET – S TEYSSONEYRE

**Ont donné pouvoir** : JJ STOECKLIN à donné pouvoir à S CHAPON

**Excusé** :

Elu supplémenteaire : JL MASSON

**5 – Biens de sections de BICHAIX**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 juin 2024, le Conseil Municipal avait approuvé la consultation des habitants de Bichaix après les demandes de Monsieur ANDRE Stéphane et Madame JULIEN Anne-Laure voulant acquérir une partie du Biens de section E 1399. Monsieur Xavier PLOTON souhaite acquérir le bien de section E 1396.

Ouverture des plis le 17 septembre 2024 en présence de Yves COLOMB, Serge CHAPON, Serge FAYOLLE et Michèle RIVET

**Résultat**

Nombre d'inscrits : 26

Nombre de votants : 25

Nombre de OUI : 23

Nombre de Blanc : 2

Nombre de NON : 0

Monsieur ANDRE Stéphane et Madame JULIEN Anne-Laure peuvent donc acquérir une partie du Biens de section E 1399 au prix de 35 € le M2. Monsieur Xavier PLOTON achètera le bien de section E 1396 au prix de 35 € le M2.

La Commune mandatera le géomètre à ses frais par contre les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2024

Yves COLOMB, Maire,

Secrétaire